Conservatoire Botanique National

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST

REPARTITION DES PLANTES PROTEGEES DANS LA REGION DE QUIMPER

Communes de CAST, ELLIANT, GUENGAT, LANDREVARZEC, PLOGONNEC, QUIMPER

RAPPORT DE SYNTHESE

Décembre 1998

Rémi RAGOT
Sylvie MAGNANON

SIVALODET

ETUDE REALISEE AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE L'ETAT ET DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE

INTRODUCTION

En mars 1998, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique SIVALODET confiait au Conservatoire Botanique National de Brest une étude visant, d'une part à inventorier les espèces végétales protégées présentes sur une partie des communes membres du SIVALODET et, d'autre part à définir des propositions de gestion pour y assurer la sauvegarde de ces espèces.

Le Conservatoire Botanique National de Brest est un organisme agréé par le Ministère de l'Environnement et dont les missions portent sur la sauvegarde *in situ* et *ex situ* (par des actions de mise en culture notamment) des éléments les plus rares de notre flore régionale, nationale et même internationale.

Loin d'être une fin en soi, l'inventaire réalisé ici est l'occasion de mettre en lumière les principaux sites d'intérêt patrimonial majeur et ainsi d'attirer l'attention des responsables et des techniciens de l'aménagement rural sur la valeur biologique de ces milieux et l'intérêt qu'ils représentent pour la collectivité toute entière.

En effet, l'article L.200-1 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature rappelle en préambule que "**la protection des espaces et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont *d'intérêt général*".**

L'article L.211-1 de la même loi précise ces faits en établissant que pour un certain nombre d'espèces, dites **protégées**, "sont interdits : ... la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces ou de leurs fructifications, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales".

Nous possédons à l'heure actuelle en Bretagne 128 plantes ainsi protégées par la loi. Parmi elles 56 sont protégées sur l'ensemble du territoire national ; 72 sont protégées uniquement en Bretagne. Au sens juridique, aucune distinction n'est faite entre les listes régionales et les listes nationales d'espèces protégées : toutes sont soumises au même régime de protection.

Certaines espèces végétales ne sont encore soumises à aucune réglementation. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles soient communes ou hors de danger. Nous avons tenu, dans le cadre de cette étude, à inventorier également toutes ces espèces rares ou menacées mais non protégées et qui constituent aussi des éléments majeurs de notre patrimoine floristique.

Enfin, soulignons que la sauvegarde de la plupart de ces espèces remarquables est étroitement liée à celle des milieux qui les abritent. La conservation de milieux riches et diversifiés constitue quant à elle le garant du maintien de paysages variés et originaux.

Cette dimension paysagère ne peut être écartée. Elle nous montre ici que, par une approche globale des problèmes, intérêt écologique et développement économique ou touristique d'une région peuvent parfaitement être conciliés.

GENERALITES

I. TERRITOIRE ETUDIE

L'étude porte sur 6 communes membres du SIVALODET, localisées sur la ***figure 1***:

- CAST
- ELLIANT
- GUENGAT
- LANDREVARZEC
- PLOGONNEC
- QUIMPER

II. METHODOLOGIE

II.1. Choix des sites prospectés :

Etant donnée l'étendue du territoire d'étude, il était impensable d'envisager une recherche systématique d'espèces remarquables sur la totalité du secteur, parcelle après parcelle.

Un choix de sites à prospecter a donc dû être fait, en prenant en compte deux critères fondamentaux :

- nature des espèces végétales protégées susceptibles d'être rencontrées dans le territoire d'étude et nature des milieux dans lesquels on les trouve généralement,

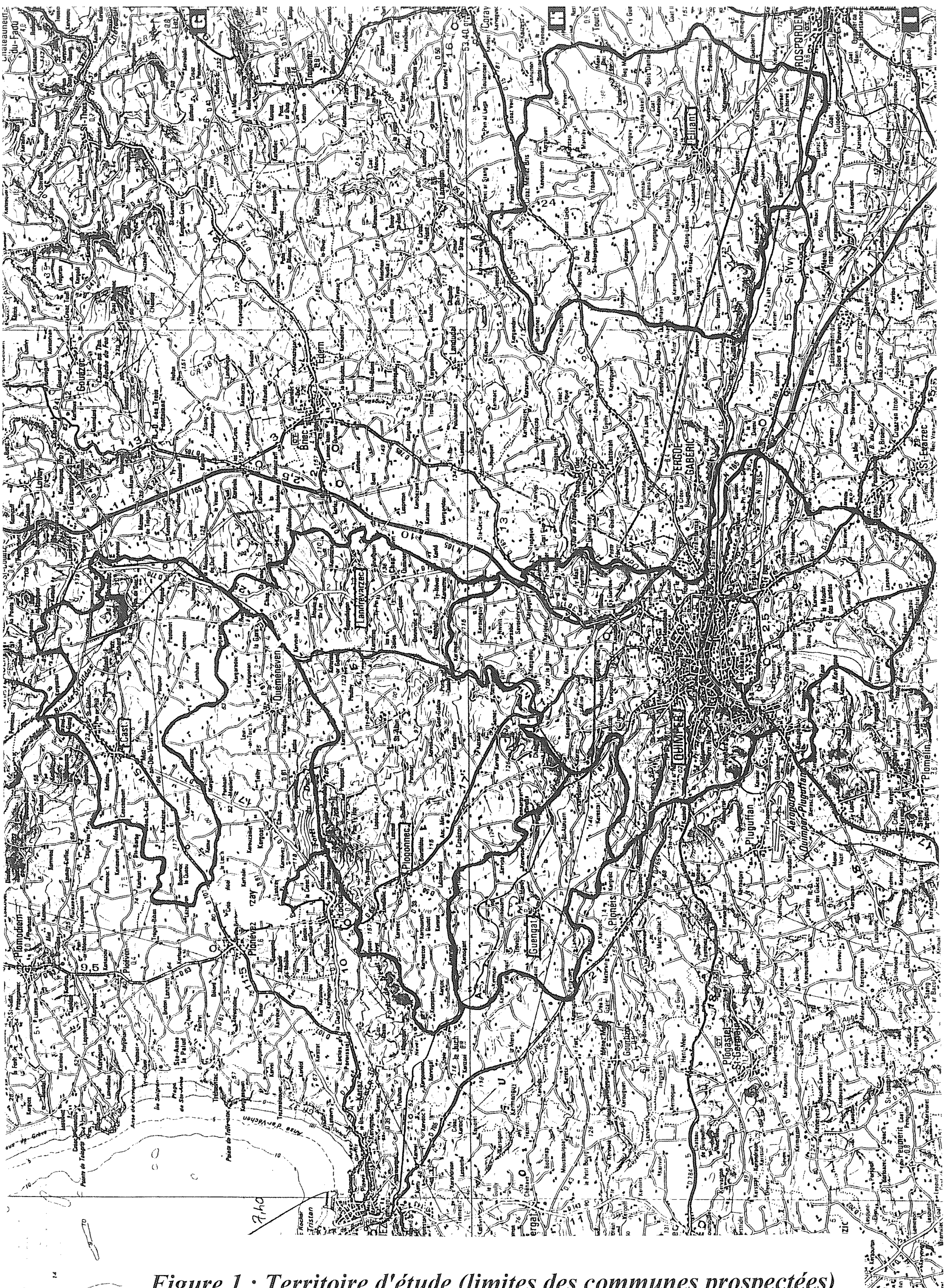

Figure 1 : Territoire d'étude (limites des communes prospectées)

- résultats d'inventaires déjà effectués sur le territoire d'étude par consultation de la bibliographie et de la base de données informatisée du Conservatoire Botanique National de Brest.

L'étude de la bibliographie et la consultation de la base de données du Conservatoire ainsi que du réseau d'observateurs bénévoles du Conservatoire ont en premier lieu permis de faire ressortir un petit nombre de sites (situés essentiellement sur les communes de Cast et de Quimper), où, à une période donnée (depuis le début du siècle jusqu'à nos jours), ont été recensées précisément des espèces végétales protégées. Ces sites ont été ensuite prospectés afin de vérifier, confirmer ou éventuellement infirmer la présence de ces espèces.

Mais la littérature comprend également un très grand nombre de données imprécises ; ainsi, la "Flore et Végétation du Massif armoricain", de H. des Abbayes et collaborateurs, principal ouvrage de référence en ce qui concerne la description et la répartition des plantes de notre région, localise très souvent les espèces de façon très générale. Les mentions "plante présente sur la commune de ..." constituent la majorité des renseignements dont nous pouvions disposer.

La vérification de ce type de données devait donc obligatoirement passer par une recherche de terrain approfondie, organisée dans le temps (en fonction des périodes où les plantes à rechercher sont visibles) et dans l'espace, par prospection des milieux abritant potentiellement ces espèces.

Signalons en outre qu'aucune donnée bibliographique n'a pu être trouvée pour les communes de Quéménéven, Guengat, Plogonnec, Landrévarzec et Elliant, ces communes paraissant totalement inconnues au plan botanique.

Après évaluation de la nature des espèces végétales protégées susceptibles d'être rencontrées dans notre zone d'étude, il est apparu (mais cela n'est guère une surprise) que, sauf cas particulier, ces espèces remarquables se rencontraient en milieu naturel ou semi-naturel. Ont donc, *a priori,* été exclus de l'inventaire les milieux cultivés de façon intensive et les zones densément urbanisées.

Le choix des milieux à prospecter s'est donc porté sur :

- **Les landes**, caractérisées par la coexistence des ajoncs (Ajonc de Le Gall ou Ajonc d'Europe) et des bruyères (Bruyères cendrées dans les landes sèches dites *xérophiles*, Bruyères ciliées dans les landes moyennement humides (*mésophiles*), et Bruyères à quatre angles en situation franchement humide (landes *hygrophiles*)).

- **Les tourbières**, caractérisées par des cortèges floristiques originaux constitués par des espèces dont la présence est liée à l'accumulation de tourbe souvent très humide, voire inondée au niveau des horizons supérieurs du sol : Sphaignes (mousses formant des tapis denses), Narthécie des marais, Linaigrettes, Rossolis...

- **Les prairies humides**, constituant des milieux semi-naturels car marqués par une intervention humaine régulière (exploitation agricole par fauche et/ou pâturage). Ces prairies sont généralement dominées par des graminées (Molinie, Agrostis, Glycérie) et des joncs (Jonc acutiflore, Jonc épars).

- **Les rives de cours d'eau**, abritant des formations végétales variées depuis les groupements de milieux fangeux en situation ombragée jusqu'aux mégaphorbiaies (formations végétales dominées par de grandes plantes comme des Carex en touradons, de grands Cirses ou de grandes ombellifères).

- **Les bois de feuillus**, dominés dans notre région par les Chênes (pédonculés ou sessiles) et les Hêtres. Les bois pentus surplombant des cours d'eaux ont été privilégiés. Les bois de résineux n'ont quant à eux, et sauf cas particulier, pas été prospectés puisqu'ils s'apparentent à des cultures dans lesquelles la biodiversité est généralement réduite à son strict minimum.

- **Les affleurements rocheux**, milieux tout à fait remarquables du point de vue floristique, que l'on rencontre dans un certain nombre de sous-bois au contact de cours d'eau.

- **Les vases salées et saumâtres**, rencontrées sur le territoire d'étude en bordure de l'Odet à Quimper.

La totalité des milieux de ce type présents sur l'ensemble du territoire de l'étude ne pouvait être prospectée de façon exhaustive. La recherche de plantes rares dans des milieux naturels ou semi-naturels souvent difficiles d'accès est une opération longue et nous avons préféré privilégier un certain nombre de sites où les milieux présentés ci-dessus étaient particulièrement bien représentés ou paraissaient appartenir à des systèmes écologiquement fonctionnels. Il est évident qu'un certain nombre de petits sites, abritant peut-être également des plantes remarquables, n'ont pu être prospectés mais il ne faut pas perdre de vue que ce travail se situe dans le cadre d'un inventaire permanent, où nous aurons encore beaucoup à découvrir dans les années à venir.

Pour chaque commune, un plan de prospection a donc été établi, grâce au repérage sur cartes d'état-major au 1/25000ème, des milieux naturels ou semi-naturels susceptibles d'être intéressants sur le plan botanique (milieux énumérés ci-dessus).

II.2. Méthodes d'inventaires :

Les sites ainsi sélectionnés ont été parcourus de part en part, en insistant davantage sur les zones présentant une diversité botanique forte (bordures de cours d'eau, zones dégagées dans les landes, chaos rocheux dans les landes ou les bois...).

Un certain nombre de "zones naturelles" s'étendent sur de grandes surfaces, souvent "à cheval" sur plusieurs communes. Quand cela était possible, ces zones ont été prospectées en tenant compte des limites communales, afin de constituer plus facilement des "fichiers communaux" utilisables dans chaque commune. Dans un certain nombre de cas cependant, les limites de communes sont souvent difficiles à matérialiser sur le terrain et les inventaires ont été effectués en privilégiant les limites naturelles des sites plutôt que leurs limites administratives.

Par ailleurs, en matière de gestion d'espaces naturels, il convient de rappeler la nécessité d'appréhender les problèmes de façon globale, en tenant compte, en tout premier lieu des limites naturelles des sites et du fonctionnement écologique des biotopes, plutôt que des contraintes administratives.

En ce qui concerne les **périodes d'inventaires**, elles se situent en moyenne du mois d'avril au mois de septembre.

Lors de la prospection des sites sélectionnés, l'attention a évidemment été portée sur les plantes protégées, rares ou menacées ; chaque fois que de telles plantes étaient rencontrées, leur présence était notée et consignée dans une fiche descriptive du site visité. Dans ces fiches, ont également été données des indications concernant les principales plantes compagnes de ces taxons remarquables. En outre, même quand aucune plante intéressante n'a été repérée sur un site, une liste des principales espèces végétales rencontrées lors de la visite a quand même été établie afin de donner au lecteur de la fiche une idée plus précise du milieu prospecté et de la flore qui s'y développe.

Chaque fois que cela était possible, des éléments concernant les menaces potentielles ou actives pesant sur un site ont également été donnés.

En ce qui concerne la répartition des sites sélectionnés par commune, nous avons essayé de ne pas privilégier une commune plus qu'une autre. Cependant, des différences très importantes existent d'une commune à l'autre que ce soit au niveau de l'étendue des territoires communaux ou de leur richesse en milieux naturels. Inévitablement, des disparités apparaîtront au lecteur des fichiers communaux s'il compare les résultats des prospections effectuées dans de grandes communes comme Quimper à celles concernant de petites communes comme Quemenéven.

II.3. Nombre et nature des sites visités

Finalement, **39 sites**, localisés sur la ***figure 2***, ont ainsi été visités au cours du printemps et de l'été 1998. Le ***tableau 1*** indique la répartition de ces sites et des milieux prospectés par commune.

Communes	**Nombre de sites visités**	**Milieux prospectés (nombre de sites abritant un milieu donné)**						
		Landes et tourbières	Bois	Affleurements et chaos rocheux	Prairies semi-naturelles	Bords de cours d'eau et de mares	Vases salées ou saumâtres	Autres
CAST	4	2	2	-	1	1	-	1
ELLIANT	8	6	7	-	8	6	-	-
GUENGAT	3	1	3	-	1	2	-	-
LANDREVARZEC	3	2	3	2	3	2	-	-
PLOGONNEC	6	1	6	3	5	5	-	-
QUIMPER	15	8	11	1	9	5	2	-
TOTAL	**39**	**20**	**32**	**6**	**27**	**21**	**2**	**1**

Tableau 1 : Répartition des sites et des milieux prospectés par commune

re 2 : Localisation des sites prospectés

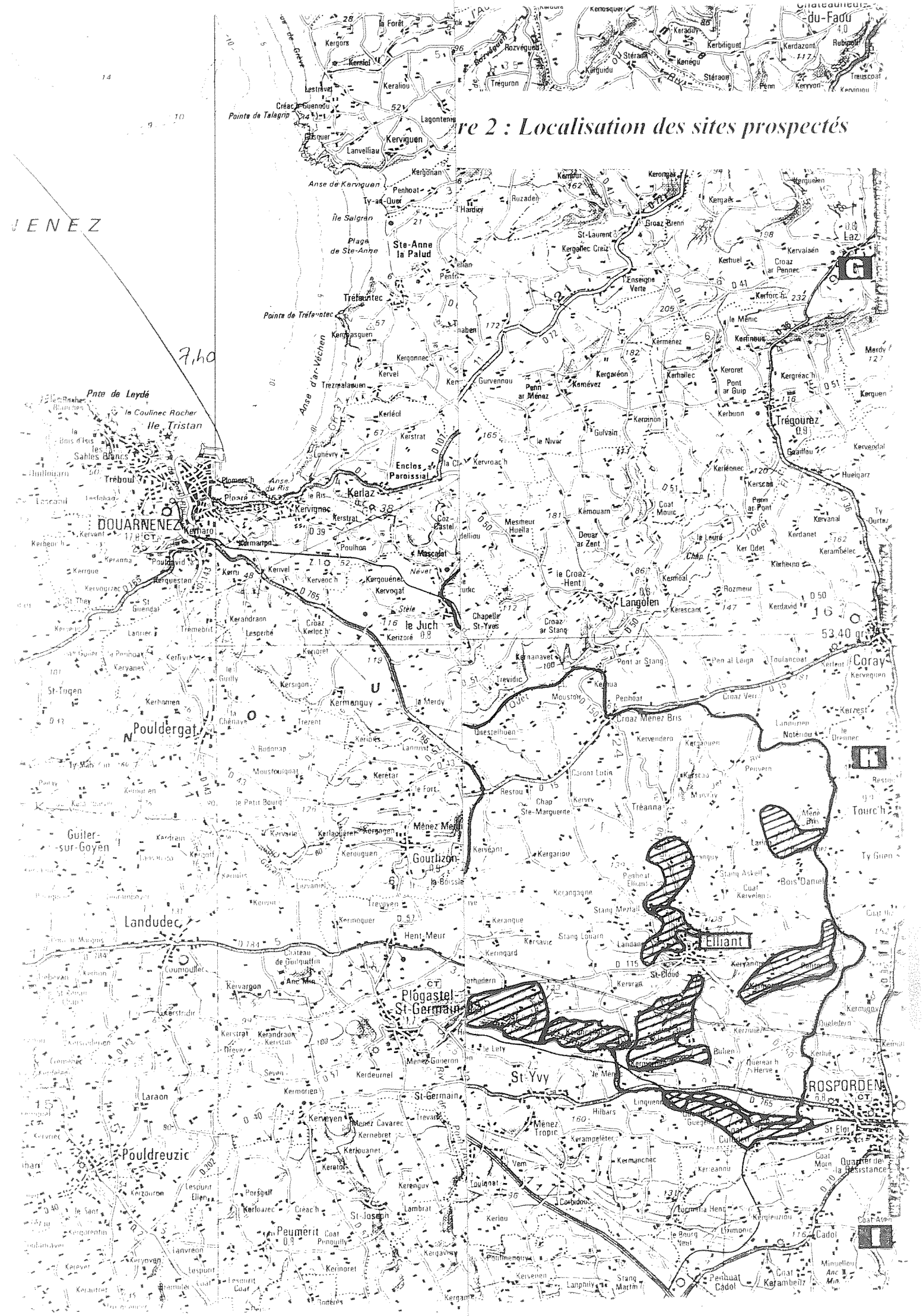

Comme le montre la ***figure 3***, les landes, les bois, les rives des cours d'eau et les prairies humides constituent l'essentiel (91 %) des milieux prospectés. Les vases saumâtres et les affleurement rocheux sont assez peu fréquents dans le territoire étudié.

Figure 3 : Répartition des milieux prospectés dans la zone d'étude

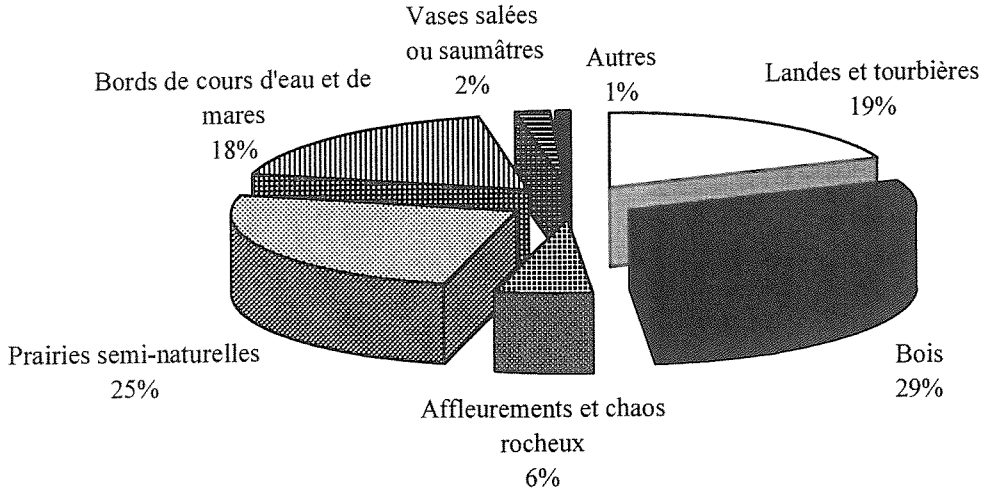

Il faut noter que les pourcentages de milieux indiqués dans la figure 3 ont été calculés en fonction du <u>nombre</u> de sites visités et non pas des <u>surfaces</u> prospectées.

ESPECES VEGETALES PROTEGEES SIGNALEES OU PRESENTES DANS LA ZONE D'ETUDE

La consultation de la littérature fait apparaître que 6 plantes protégées par la loi, que ce soit au niveau international, national ou régional, ont été à un moment ou à un autre, signalées dans le périmètre du territoire de l'étude. Parmi ces 6 plantes, 3 n'ont pas été retrouvées lors de l'inventaire, les 3 autres ayant été revues par nous-mêmes. 3 nouvelles espèces protégées, jamais signalées dans la bibliographie ont par ailleurs été recensées lors de cet inventaire.

Le ***tableau 2*** dresse la liste des espèces végétales protégées présentes ou signalées dans la zone d'étude.

Tableau 2 : Espèces végétales protégées présentes ou signalées dans la zone d'étude.

Nom de la plante	Protection	Espèce recensée dans la littérature	Espèce rencontrée par nous-mêmes au cours de l'étude.	Espèce non revue
Dryopteris aemula (Dryopteris à odeur de foin)	N_1	-	X	
Hymenophyllum tunbridgense (Hyménophylle de tunbridge)	N_1	X (Quimper)	-	X
Lycopodiella inundata (Lycopode inondé)	N_1	X (Cast)	-	X
Trichomanes speciosum (Trichomanes remarquable)	$N_{1, DH}$	-	X	
Drosera rotundifolia (Rossolis à feuilles rondes)	N_2	X (Cast, Quimper)	X	
Drosera intermedia (Rossolis à feuilles intermédiaires)	N_2	X (Cast, Quimper)	X	
Lycopodium clavatum (Lycopode en massue)	R	X (Quimper)	-	X
Luronium natans (Fluteau nageant)	DH	-	X	
Cochlearia aestuaria (Cochléaire des estuaires)	N1	X (Quimper)	X	

N.B. : Protection : N_1 : plante figurant à l'annexe 1 de la liste nationale des espèces végétales protégées ; N_2 : plante figurant à l'annexe 2 de la liste nationale ; R : plante figurant sur la liste régionale des espèces protégées de Bretagne ; DH : plante protégée dans le cadre de la Directive Habitat.

I. ESPECES SIGNALEES NON REVUES DANS LA ZONE D'ETUDE

Trois espèces végétales ont été signalées dans le secteur dans la littérature et non pas été retrouvées lors de cette étude. Il s'agit de *Hymenophyllum tunbridgense* (signalé "près de Quimper" par J. Lloyd au début du siècle), de *Lycopodium clavatum* (dont la présence est donnée par C. Picquenard au début du siècle sur les "coteaux de Lez-Steïr en Kerfeunteun" et au "Dréau en Saint-Evarzec"), et de *Lycopodiella inundata* , signalé par J. Lloyd "de Cast à Plonévez-Porzay" sans autre précision.

I.1. *Hymenophyllum tunbridgense* (Hyménophylle de tunbridge) :

Cette petite fougère ressemblant à une mousse, appartient à la famille des Hyménophyllacées, caractérisées par des feuilles très minces et translucides car formées d'une seule couche de cellules. L'Hyménophylle de tunbridge se reconnait à ses petites feuilles d'une longueur moyenne de 5 cm persistant tout l'hiver.

Son écologie est tout à fait particulière puisque la plante se localise toujours ou presque sur les pentes suintantes, ombragées et exposées au Nord des chaos ou affleurements rocheux. Cette plante protégée sur l'ensemble du territoire national se rencontre principalement dans l'ouest de la France où, de surcroît, elle est centrée sur la barrière des Monts d'Arrée, les Montagnes Noires, la Vallée de l'Elorn. Quelques localités éparses ont été notées dans les Côtes d'Armor, le Nord-Ouest du Morbihan et la Manche. Connu également

du Pays Basque occidental, il a récemment été découvert dans une localité vosgienne. La quasi-totalité des stations connues dans le Sud Finistère ont déjà disparu suite à des bouleversements de son biotope.

Dans la zone d'étude, *Hymenophyllum tunbridgense* a été recherché dans tous les sites ombragés comportant des pentes rocheuses ou des rochers suintants. Les recherches effectuées dans le site de Stangala, *a priori* favorable, se sont avérées infructueuses. Ce site est probablement situé dans une ambiance beaucoup moins humide qu'autrefois.

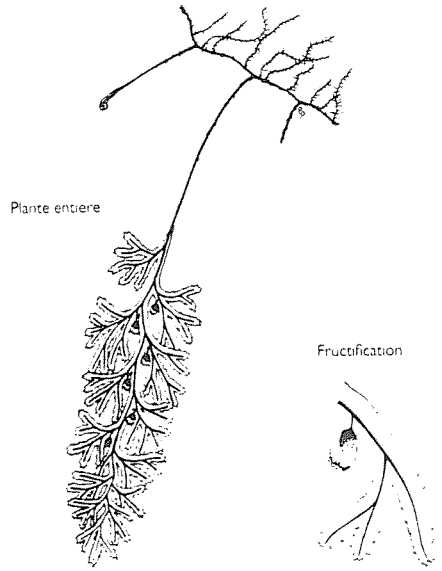

N.B. : les dessins de plantes sont tirés de l'"inventaire des plantes protégée en France", Ph. DANTON et M. BAFFRAY, 1995

I.2. *Lycopodium clavatum* (Lycopode en massue).

Les Lycopodes appartiennent comme l'espèce précédente à la grande famille des Ptéridophytes, même si, là encore, leur allure générale correspond peu à l'image que l'on se fait habituellement des fougères.

Lycopodium clavatum est un rare Lycopode protégé en Bretagne, qui se caractérise par ses tiges longuement rampantes portant de nombreux rameaux dressés, ramifiés et couverts de petites feuilles serrées, terminées chacune par un long poil blanchâtre.

Cette plante pionnière des sols très acides, vivant souvent dans des landes à Callune et Myrtille ou sur des talus en lisière forestière, a subi une très forte régression depuis le début du siècle, comme le montre la carte ci-dessous, extraite de l'atlas écologique des fougères et plantes alliées, R. PRELLI, 1992 (les croix symbolisent les stations présumées disparues).

Dans le Finistère, ce Lycopode est d'une estrême rareté puisqu'on ne le trouve que dans une seule localité, sur un talus des pentes Nord du Roch Trédudon, à Plounéour-Ménez.

Les prospections effectuées dans les landes de Lez-Steïr et des environs du Dréau, dont une large part a été dégradée par des plantations de résineux, n'ont pas permis de retrouver cette espèce.

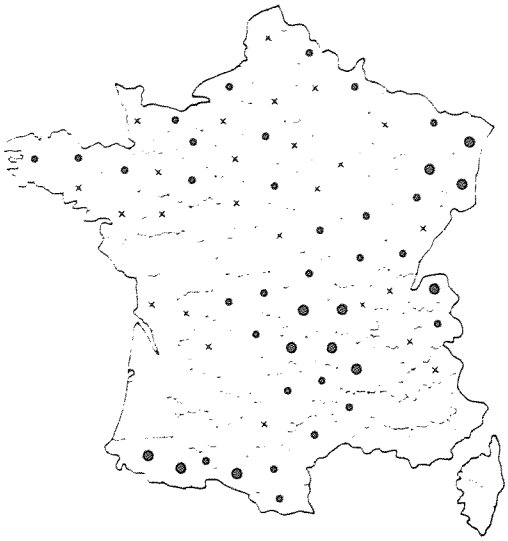

Carte de répartition française de *Lycopodium clavatum*

I.3. *Lycopodiella inundata* (Lycopode inondé)

Synonyme : *Lycopodium inundatum*

Lycopodiella inundata est une petite plante protégée dans toute la France. Elle se caractérise par ses tiges courtes couvertes de petites feuilles étroites et lancéolées. Ces tiges rampent à la surface du sol auquel elles adhèrent très fortement. De temps à autres, des rameaux, eux aussi couverts de feuilles, se dressent à quelques centimètres au dessus de la surface du sol.

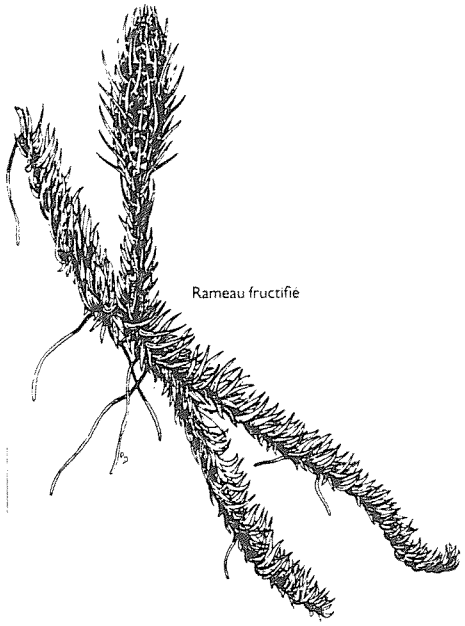

Ce lycopode est typiquement inféodé aux zones tourbeuses où il occupe rarement de vastes surfaces. Un sol relativement nu, très humide au printemps et en hiver est nécessaire à

son développement. Cette espèce considérée comme pionnière se rencontre ainsi dans des zones décapées (bords des mares, anciennes carrières, marges des anciennes fosses d'exploitation de la tourbe) ou encore dans quelques cuvettes humides des tourbières à sphaignes encore peu envahies par les graminées à fort pouvoir colonisateur (molinie bleue notamment).

Cette plante admet une assez large répartition en France. Dans le Finistère, il est assez bien représenté, dans les Monts d'Arrée. Dans la zone d'étude, la rareté des milieux tourbeux en bon état de conservation explique en grande partie le fait que cette espèce n'ait pas été retrouvée.

II. ESPECES VEGETALES PROTEGEES PRESENTES DANS LA ZONE D'ETUDE

II.1. *Dryopteris aemula* (Dryoptéris à odeur de foin) :

Cette fougère, caractérisée par ses feuilles triangulaires d'aspect plus ou moins frisé, se rencontre dans un certain nombre de sous-bois, en bordure de chemins, sur des talus, ou en contre-bas d'affleurement rocheux. Une atmosphère fraîche, humide et ombragée paraît absolument nécessaire au maintien de cette plante rare à l'échelon national (voir carte ci-dessous, extraite de l'Atlas des Fougères et plantes alliées de R. PRELLI et R. BOUDRIE).

Cette espèce, non signalée dans la bibliographie dans la région de Quimper a été recensée dans 4 sites : Le Stangala (Quimper), zones de Kerguélégan à Kervouelet et de Coat ar stang à Quélennec (Landrévarzec), et site de Créac'h Quéta (Quimper / Pleuven).

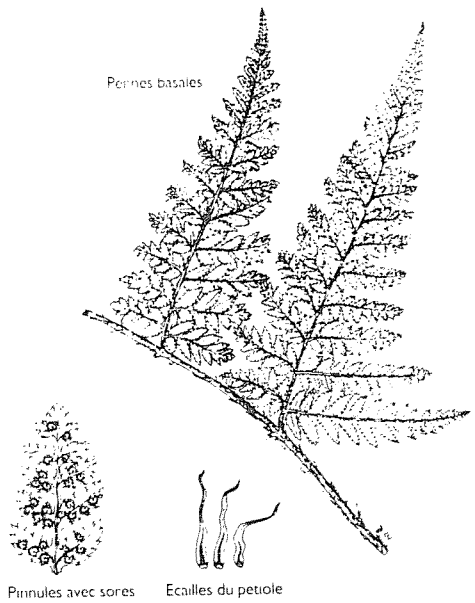

La préservation de cette plante ne nécessite généralement pas de gestion particulière. Elle est inféodée au maintien du milieu qui l'abrite et des conditions écologiques tout à fait particulières qui conditionnent sa survie (atmosphère humide et ombragée).

II.2. *Trichomanes speciosum* (Trichomanes remarquable)

Synonyme : *Trichomanes radicans*

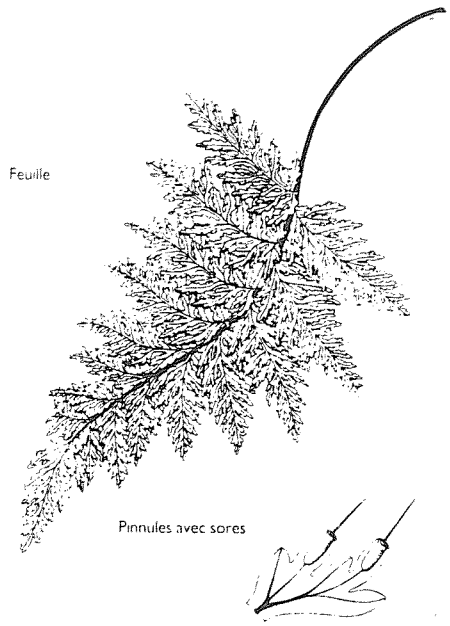

Comme *Hymenophyllum tunbridgense,* le Trichomanes remarquable est une fougère appartenant à la famille des Hyménophyllacées. Ses feuilles ont là encore, un aspect translucide, mais peuvent ici atteindre des dimensions plus importantes, allant jusqu'à 40 cm de long.

Outre son statut de plante protégée sur l'ensemble du territoire national, cette espèce a été reconnue en 1992 comme plante d'intérêt européen puisqu'elle figure à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite "Directive Habitats".

En ce qui concerne son écologie, *Trichomanes speciosum* s'avère être en Bretagne d'une réelle curiosité puisqu'on ne le rencontre en situation naturelle (c'est à dire dans des grottes ou des chaos rocheux) qu'à l'état de *prothalles* (chez cette Hyménophyllacée, les prothalles sont constitués par de minuscules amas filamenteux faisant un peu penser à des mousses et correspondant au tout premier stade de développement de la fougère, le second stade étant quant à lui représenté par la *feuille* appelée *sporophyte*).

Cette plante se rencontre également dans notre région au stade feuillé mais cette fois hors de tout contexte naturel puisqu'en Bretagne on la trouve exclusivement dans quelques vieux puits. Ainsi, la flore du Massif Armoricain ne mentionne l'existence du Trichomanes que dans une seule localité finistérienne : le puit du Château du Rusquec à St Herbot.

En 1990, des chercheurs britanniques (P. Ripley et coll.) ont localisé des prothalles de Trichomanes en différents points de la Bretagne (forêt du Huelgoat et Cap Sizun). Depuis de nombreuses localités de Trichomanes à l'état de prothalle ont été recensées en Bretagne, dans le Morbihan notamment. Dans la région de Quimper, aucune mention de cette espèce n'était donnée dans la littérature, mais on pouvait penser que l'espèce y était néanmoins présente, sous forme de prothalles, puisque plusieurs sites naturels abritent des milieux favorables à cette espèce (bois humides, rochers suintants ...).

C'est ainsi que, grâce aux prospections entreprises dans les secteurs d'affleurements rocheux et de bois pentus humides, *Trichomanes speciosum* a pu être recensé dans 2 sites : Le Stangala à Quimper et aux environs de Kerganapé à Plogonnec.

II.3. *Drosera rotundifolia* (Rossolis à feuilles rondes)

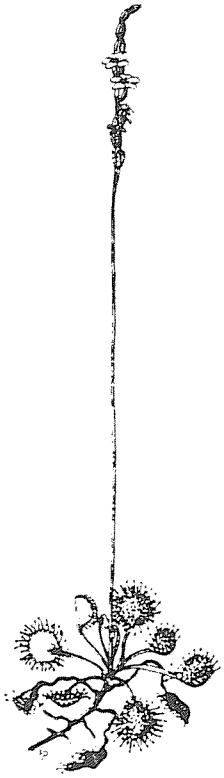

Cette petite plante carnivore emblématique des tourbières se reconnaît aisément à ses rosettes de feuilles rondes, rougeâtres et couverte de longs poils glanduleux roussâtres. En début d'été, apparaissent les hampes florales atteignant une dizaine de centimètres de hauteur et constituées de petites fleurs blanches à 5 pétales égaux.

Cette plante, protégée au plan national, n'est pas réellement rare en France. Cependant, dans de nombreuses régions, les tourbières ont subi de tels bouleversements que les Rossolis y ont disparu de nombreux endroits.

Dans la région immédiate de Quimper, les tourbières sont rares. Plusieurs d'entre elles ont subi des modifications irréversibles.

Néanmoins *Drosera intermedia* a été trouvée dans 2 sites situés sur la commune de Quimper : Toulven et Lanroz.

II.4. *Drosera intermedia* (Rossolis à feuilles intermédiaires)

Cette espèce est morphologiquement très proche de la précédente. Elle s'en distingue par ses feuilles ovales qui sont également couvertes de poils glanduleux rougeâtres.

Du point de vue écologique, *Drosera intermedia* se rencontre préférentiellement sur tourbe nue, le long des chemins tourbeux, au bord de mares, dans les cuvettes ouvertes des tourbières.

En ce qui concerne sa répartition dans la zone d'étude, elle est proche de celle de *Drosera rotundifolia*.. Nous l'y avons rencontré dans 2 sites : Lanroz et tourbière de Kernoter (Stang Zu).

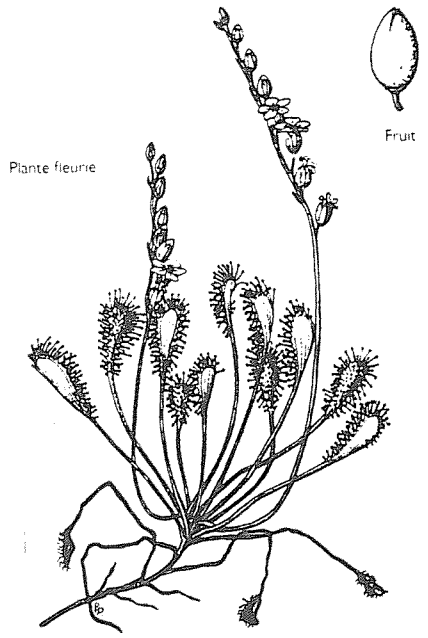

Le maintien de ces deux espèces de *Drosera* est lié à la conservation de leurs biotopes, plus particulièrement des caractéristiques hydrauliques et édaphiques du milieu.

Le drainage, l'enrésinement et autres opérations conduisant à des bouleversements importants du milieu sont ainsi à proscrire totalement dans les tourbières abritant ces deux espèces protégées par la loi.

Par ailleurs, dans la zone d'étude, les Rossolis sont présents en très petites quantités, bien souvent en raison d'un envahissement important du milieu par la Molinie qui a tendance à étouffer le reste de la végétation.

Une gestion de ces sites par étrépage ou restauration de la fauche ou du pâturage, permettrait de leur redonner une diversité floristique importante.

II.5. *Luronium natans* (Flûteau nageant)

Synonyme : *Alisma natans*

Cette espèce figurant comme *Trichomanes radicans* à l'annexe II de la Directive Habitats est une petite plante vivace des eaux peu profondes et plus ou moins stagnantes, reconnaissable à ses fleurs blanches à trois pétales et à ses feuilles de deux sortes, les unes linéaires rubanées, les autres longuement pétiolées à limbe ovale.

En 1971, la Flore du Massif Armoricain donnait cette plante "commune ou assez commune sur l'ensemble du territoire armoricain".

Il est vrai que sa répartition est assez mal connue dans notre région, mais le Flûteau nageant ne semble néanmoins pas banal. Dans le secteur, il n'a été rencontré que dans deux petites stations, sur le site de Dréau à Eau Blanche (Quimper-Saint-Ivy).

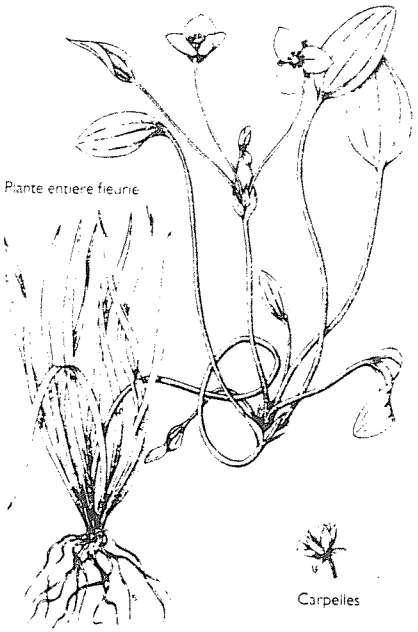

II.6. *Cochlearia aestuaria* (Cochléaire des estuaires)

Cochlearia aestuaria est une crucifère blanche de 10 à 60 cm. de haut produisant une rosette de feuilles basales en coeur. Parfois difficile à distinguer de *Cochlearia anglica* , elle s'en distingue par ses pétales (plus longs que les sépales et régulièrement rétrécis en onglets), par ses fruits globuleux et par son écologie.

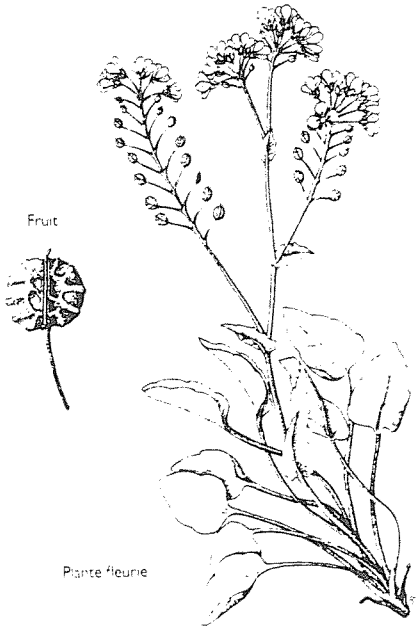

La cochléaire des estuaires vit dans la partie supérieure de certains estuaires, au niveau de la zone de balancement des marées, là où une certaine dessalure du milieu s'observe. La plante disparait en amont quand les marées cessent de se faire sentir et en aval quand la salinité est trop forte.

Cette espèce protégée au niveau national n'existe en France que dans quelques estuaires bretons et dans une localité basque

Les quais de l'Odet, en plein coeur de Quimper, abritent une petite population de cochléaire des estuaires. Cette station est fragilisée par les risques d'écoulements d'herbicides qui peuvent se produire lors du "nettoyage" de la partie supérieure des quais.

ESPECES VEGETALES RARES OU MENACEES, NON PROTEGEES PAR LA LOI

Lors de cette étude, un certain nombre d'espèces végétales rares et/ou menacées mais non protégées par la loi ont été recensées. Certaines d'entre elles sont des éléments particulièrement intéressants de notre patrimoine régional et mériteraient à court terme d'être soumises à un régime de protection solide. Dans l'immédiat, et même si rien n'oblige à les préserver, leur présence doit constituer un argument supplémentaire en faveur de la sauvegarde des sites qui les abritent.

Dans plusieurs régions françaises, des listes rouges ont été établies. Ces listes rassemblent, le plus objectivement possible, toutes les plantes qui paraissent dans la région étudiée, rares (moins d'un certain nombre de stations) ou menacées (vulnérables à court terme par rapport aux processus naturels ou provoqués d'évolution des milieux) et ce sans tenir compte des textes officiels relatifs à la protection de la nature (liste d'espèces protégées).

Dans le Massif Armoricain, région rassemblant les 13 départements de l'Ouest de la France, une liste rouge a été établie en 1993 (Conservatoire Botanique de Brest, ERICA n°4). Elle rassemble 502 plantes réparties en 3 annexes :

- Annexe des plantes présumées disparues dans le Massif Armoricain
- Annexe I : plantes rares dans l'ensemble du Massif Armoricain ou subissant une menace générale très forte.
- Annexe II : plantes rares sur une partie du territoire et plus communes ailleurs mais paraissant néanmoins menacées.

Dans le cadre de cette étude, nous avons répertorié sur les 6 communes prospectées, **38 plantes remarquables non protégées**, dont 9 sont inscrites à cette liste rouge armoricaine.

28 espèces sont considérées comme d'intérêt local ou départemental car, bien que non rares ni menacées à l'échelle régionale, elles sont peu fréquentes dans le département ou dans la région de Quimper

Enfin, 1 espèce, l'osmonde royale, *Osmunda regalis,* fait l'objet d'un arrêté préfectoral téglementant sa cueillette.

Ces 38 espèces non protégées d'intérêt régional, départemental ou local sont listées dans le tableau suivant et leur présence dans les différentes communes étudiées est indiquée.

ESPECES RARES OU MENACEES (NON PROTEGEES) RENCONTREES DANS LA ZONE D'ETUDE

	Cast	Elliant	Guengat	Landrevarzec	Plogonnec	Quimper
Espèce soumise à réglementation préfectorale :						
Osmunda regalis	X	X	X	X	X	X
Espèces de la liste rouge armoricaine :						
- *Carex punctata*						X
- *Carex rostrata*			X			
- *Crataegus laevigata*		X				X
- *Deschampsia setacea*						X
- *Equisetum telmateia*						X
- *Narthecium ossifragum*						X
- *Pinguicula lusitanica*						X
- *Potentilla palustris*			X			
- *Scirpus caespitosus ssp. germanicus*	X					
Espèces d'intérêt local (L) ou départemental (D) :						
- *Anthemis arvensis* (L)					X	
- *Apium inundatum* (D)		X				
- *Aquilegia vulgaris* (D)	X					
- *Artemisia verlotorum* (L)						X
- *Carex caryophyllea* (L)		X				
- *Carex hirta* (L)						X
- *Corrigiola littoralis* (D)		X				
- *Dryopteris carthusiana* (D)		X				X
- *Epilobium angustifolium* (L)	X					
- *Equisetum palustre* (L)	X				X	X
- *Erica X watsonii* (D)	X					
- *Eriophorum angustifolium* (L)			X			
- *Geranium columbinum* (L)		X				
- *Geranium X oxonianum* (D)						X
- *Hypericum linarifolium* (D)		X				
- *Illecebrum verticillatum* (L)	X					X
- *Juncus ranarius* (L)						X
- *Lathyrus pratensis* (D)						X
- *Lythrum hissopifolia* (L)						X
- *Mercurialis perennis* (L)					X	
- *Nardus stricta* (L)	X					
- *Peucedanum lancifolium* (L)	X					
- *Potamogeton crispus* (D)						X
- *Potentilla anglica* (D)				X		
- *Simethis planifolia* (D)	X					X
- *Trifolium arvense* (L)			X		X	X
- *Veronica scutellata* (D)				X		
- *Vinca minor*(L)	X	X			X	

CONCLUSION

Cette étude a permis de mettre en évidence la présence d'un certain nombre d'espèces remarquables sur le territoire prospecté. Une assez bonne diversité floristique a été rencontrée sur la commune de Quimper, qui présente encore, malgré une forte urbanisation, des milieux naturels en bon état de conservation, notamment au sud du centre-ville en bordure de l'Odet. Avec Landrévarzec, Quimper est la commune la plus intéressante au plan floristique de la zone étudiée.

Les autres communes prospectées se sont globalement avérées un peu décevantes bien qu'un certain nombre de prospections supplémentaires seraient nécessaires. Néanmoins, les environs de Quimper sont caractérisés par des paysages fortement marqués par un développement agricole intensif, développement qui s'est bien souvent fait au détriment des milieux naturels originels.

Il importe d'apporter une attention toute particulière aux rares milieux naturels qui subsistent dans ces communes. Là comme ailleurs, c'est une condition indispensable au maintien de leur patrimoine floristique remarquable.

ANNEXE

SITES PROSPECTES EN 1998

SITES PROSPECTES EN 1998

NOM DE LA COMMUNE	BASSIN VERSANT	NOM DU SITE	PLANTES PROTEGEES TROUVEES SUR LE SITE
ELLIANT	**JET**	Keraudren - Kerambellec	
	JET	Ancien moulin du Duc Bois d'Elliant	
	JET	Beg Meil	
	JET	Pont-Meur à Kerglahou (Kernévez-Lagadec / Pont-Bihan)	
	JET	Keroniel - Quenearc'h Huet Vraz	
	JET	Kerascoët - Cosquernic (Kerospars / Cosquéric)	
	JET	Ancien moulin du Jet	
ELLIANT / ST YVY	**JET**	Quenac'h Gueguen Pennalen (Penalen - Coat Culoden)	
QUIMPER	**ODET**	Stangala (Stangala - Tréouzon)	*Trichomanes speciosum* (prothalle) *Dryopteris aemula*
	ODET	Tourbière de Kernoter (Stang Zu)	*Drosera intermedia*
	ODET	Baie de Kérogan (Lanroz)	*Drosera rotundifolia* *Drosera intermedia*
	ODET	Quais	*Cochlearia aestuaria*
	ODET	Menez Bily	
	ODET	Toulven	*Drosera rotundifolia*
	ODET	Etang du Lendu	
	ODET	Ty Mab Fourmant / Ty Gardien (Ty Mab Fournant / Le Stancou / Beg ar Menez / Pen Hoat)	
	STEIR	Kerguinos, allée de Meil Glaz	
	STEIR	De Ty pin à Kerrun (rive gauche du site Kerolivier / Trogour, Plogonnec)	
	STEIR	Kistinic - St Conogan - Troheir (Menez Guen)	
	STEIR	Moulin de Toulgoat - Moulin Roux - Kermabeuzen - Prat ar Raz	

	STEIR	Lez Steïr - Pontusquet(rive gauche du site Crénal, Kergréac'h, Toul Trinc (Plogonnec)	
QUIMPER / PLEUVEN	**ODET**	Créac'h Queta	*Dryopteris aemula*
QUIMPER / SAINT-EVARZEC	**JET**	Dréau à Eau Blanche (Kerampensal / Kerjean, Moulin de Pont ar Marc'hat)	*Luronium natans* (2 stations)
CAST	**STEIR**	Bois de St Gildas	
	STEIR	Menez Querc'h	
	STEIR	Moulin du Duc	
	STEIR	Ancienne carrière du Henguer	
LANDREVARZEC	**STEIR**	Moulin du Lay Pennaroz	
	STEIR	Kerguelegan - Kervouelet	*Dryopteris aemula*
	STEIR	Coat ar stang - Quélennec(Pont-Quéau, Quelennec, Coat ar Stang)	*Dryopteris aemula*
PLOGONNEC	**STEIR**	Pont Quéau (Pont-Quéau à Plessis-Lopeau)	
	STEIR	Bonescat	
	STEIR	Ruisseau de Kerganapé	*Trichomanes speciosum* (prothalle)
	STEIR	Trogour Kerolivier	
	STEIR	De Crenal à Toul Trinc (rive droite du site de Leiz Steir-Pontusquet, Quimper)	
QUEMENEVEN / PLOGONNEC	**STEIR**	Forêt du Duc	
GUENGAT	**STEIR**	Creac'h Quell - Stang ar Guell (Kerguerbé)	
	STEIR	Bois de St Alouarn (St-Alouarn-Tal ar Hoat)	
	STEIR	Kervoyen - Pencran - Ty Hoan (sud du Bois de St-Alouarn)	